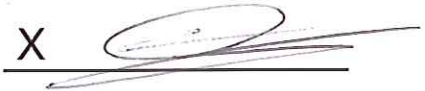


DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

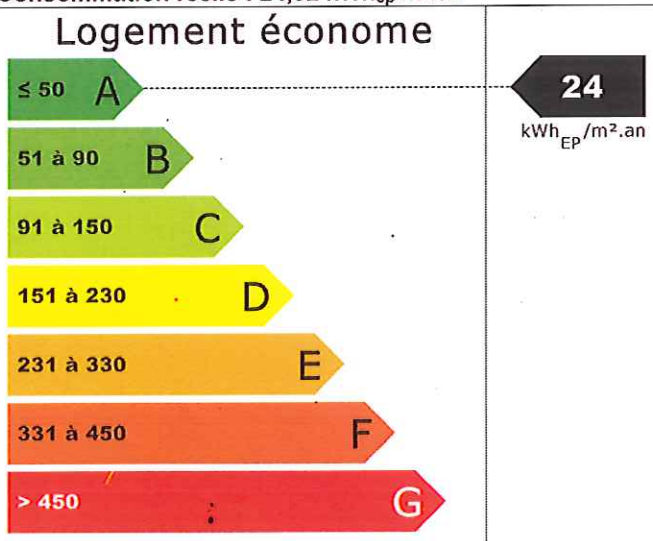
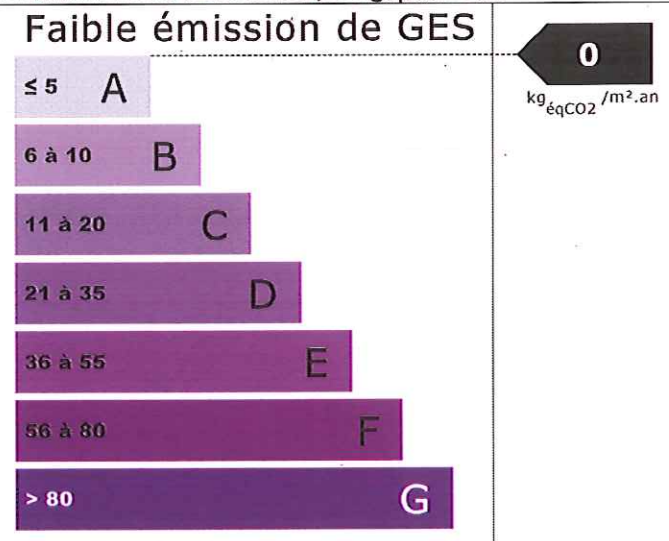
| | |
|---|---|
| N° de rapport : BARATS 3877 - DPE 10.03.14 Valable jusqu'au : 09/03/2024 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison Année de construction : 1900 Surface habitable : 170 m² | Date du rapport : 10/03/2014 Diagnostiqueur : CAZENAVE Julien Signature :  |
| Adresse : D126 65560 Ferrières INSEE : 65176 Etage : N° de Lot : NC | Référence ADEME : 1465V2000167Q |
| Propriétaire : Nom : Indivision BARATS Adresse : 9 rue de l'Artouste 64510 Bordes | Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom : Adresse : |

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années du 17/12/2012 au 10/03/2014, prix des énergies indexés au 15/08/2011

| | Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine) | Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef}) | Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep}) | Frais annuels d'énergie (TTC) |
|--|---|---|--|-------------------------------|
| Chauffage + Eau chaude sanitaire | Electrique 1 583,02 kWh | Electrique 1 583,02 | 4 084,2 | 181,10 € |
| Refroidissement | | | | |
| Consommations d'énergie pour les usages recensés | Electrique 1 583,02 kWh | Electrique 1 583,02 | 4 084,2 | 275,16 € ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus

| Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement | Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement |
|---|---|
| Consommation réelle : 24,02 kWh_{ep}/m².an  | Estimation des émissions : ,78 kg_{eqCO2}/m².an  |

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

| Logement | Chauffage et refroidissement | Eau chaude sanitaire, ventilation |
|---|--|--|
| Murs : | Système de chauffage : | Système de production d'ECS : |
| Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant | Convecteur électrique NFC Autres émetteurs à effet joule | Chauffe-eau vertical Chauffe bain gaz à production instantannée |
| Toiture : | Emetteurs : | Système de ventilation : |
| Entre solives bois avec ou sans remplissage | Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 170 m ²) Autre émetteur à effet joule | Ventilation par ouverture de fenêtres |
| Menuiseries : | Système de refroidissement : Aucun | |
| Porte 1 Bois Vitrée <30% simple vitrage | | |
| Porte 2 Bois Vitrée 30-60% simple vitrage | | |
| Porte 3 Bois Opaque pleine | | |
| Fenêtre 1 Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical | | |
| Plancher bas : | Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : | |
| Dalle béton | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Non requis | |
| Energies renouvelables | Quantité d'énergie d'origine renouvelable : | Néant kWh_{EP} / m².an |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun | | |

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la partie privative du lot.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

| Projet | Mesures d'amélioration | Commentaires | Crédit d'impôt |
|--------------|---|--------------|------------------------|
| Simulation 1 | Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtre en vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,36$. En maison individuelle ce crédit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.) --- Chauffage électrique par accumulation : Pour que ce système soit économiquement intéressant, il doit fonctionner en tarif « heures creuses », avec souscription à un abonnement double tarif. | | 10 % * --- Néant |

* Taux à 10 % pouvant être majorés à 18 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées .

Commentaires :

Compte tenu de l'année de construction du bien objet de ce DPE la méthode des factures nous est imposée. Toutefois le bien n'étant occupé qu'une partie de l'année, le résultat n'est pas représentatif de la performance du bâti.


Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

X 

Etablissement du rapport :

Fait à Pau le 10/03/2014

Cabinet : ARTEA DIAGNOSTIC

Nom du responsable : CAZENAVE Julien

Désignation de la compagnie d'assurance : GENERALI IARD

N° de police : 168AL298079

Date de validité : 01/04/2014

Date de visite : 10/03/2014

Le présent rapport est établi par CAZENAVE Julien dont les compétences sont certifiées par : AFNOR CERTIFICATIONS

11 rue Francis de Pressensé 93571 Saint-Denis CEDEX

N° de certificat de qualification : 12071599

Date d'obtention : 01/10/2012

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1